

LE BULLETIN

Des masseurs kinésithérapeutes du Doubs

Demande de renfort de l'A.R.S

Au regard de la situation sanitaire actuelle, **Pierre PRIBILE**, directeur général de l'ARS Bourgogne Franche-Comté, appelle tous les personnels soignants ayant la possibilité de le faire, à apporter leur renfort auprès des établissements de la région fortement impactés par la crise sanitaire.

Les volontaires peuvent se manifester directement auprès des établissements, ou en s'identifiant auprès de la plateforme ministérielle en ligne dénommée

« RENFORT-RH »

à l'adresse suivante :
<https://renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr/>



Continuez à vous faire soigner !!!

"Continuez à vous faire soigner malgré la crise sanitaire, n'interrompez pas vos traitements. Allez voir vos soignants, contactez-les."

Un message à relayer auprès de nos patients

Les leçons du premier confinement en matière de continuité des soins ont été tirées. Alors que la crise sanitaire s'est installée durablement, les Ordres de santé insistent sur le fait qu'il n'est désormais plus possible de différer certains soins et de laisser les patients chroniques sans prise en charge, tout comme il est indispensable de pouvoir répondre aux besoins ponctuels.

Les kinésithérapeutes sont notamment mobilisés pour assurer la rééducation des patients chroniques mais aussi des patients fragiles afin d'éviter toute

Déontologie et soutien au CHU

Dans le cas précis où un kinésithérapeute libéral veut rejoindre le dispositif de renfort de l'hôpital, il peut souhaiter se faire remplacer à son cabinet durant cette période afin de ne pas pénaliser ses propres patients.

D'ordinaire il n'est pas possible de se faire remplacer à un endroit pour pouvoir travailler à un autre. Cela pourrait être pris pour une gérance de cabinet.

Une solution existe :

Pour pouvoir répondre présent à la demande du CHU, il faut demander une autorisation exceptionnelle au C.D.O

Cette autorisation répond à l'article R-4321-107 du code de déontologie.

Cela nécessite un vote de l'ensemble du conseil. Vote qui se fera après en avoir débattu dans un espace de discussion sur le sujet.

Notez que dans cette situation exceptionnelle le CDO25 est généralement favorable à ces actions.

dégradation de leur état. Une attention particulière doit être portée ainsi à la prise en charge des personnes âgées pour prévenir les pertes d'autonomie et les risques de chute, que ce soit à leur domicile ou dans les Ehpad.

Les Ordres se félicitent du fait que les professionnels appliquent parfaitement les mesures d'hygiène et les gestes barrières pour accueillir les patients dans des conditions optimales de sécurité sanitaire. Ils rappellent également que la consultation, les examens et soins médicaux font partie des motifs de sorties autorisés et signalent que la téléconsultation et le télésoin jouent également un rôle dans la continuité des prises en charge.

Ils réaffirment enfin le rôle d'écoute et de suivi des professionnels de santé, plus que jamais nécessaire dans cette période anxieuse.

Exercice Mixte

Le 21/10 le CNO mettait en ligne un questionnaire concernant l'exercice mixte afin de sonder la profession sur ce sujet qui a souvent été une question pour chacun.

Le fait de s'y intéresser peut représenter une avancée mais fait également écho en ce moment au besoin de renfort des hôpitaux ainsi qu'à l'envie de certains de se rendre utiles en répondant à l'appel de l'ARS bourgogne franche comté face à cette pandémie.

Dans ce contexte l'ensemble du CDO25 vous invite donc à prendre quelques minutes afin de répondre au sondage afin d'affiner les réponses et que celui-ci soit utile et puisse faire progresser l'exercice de la profession et son organisation.

Lien utile:

<https://demographiecnomk.limequery.org/612337?lang=fr>